

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE ARRONDISSEMENT DE LANGON	COMMUNE DE CASTETS ET CASTILLON CONSEIL MUNICIPAL <i>Du Lundi 8 Décembre 2025</i>
NOMBRE DE CONSEILLERS	L’an deux mil vingt-cinq, le 8 décembre deux mille vingt-cinq, à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Castets et Castillon, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en réunion ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier LAULAN, Maire.
Exercice : 19 / Quorum : 10	
Présents : 13 / Votants : 16	
Pouvoir : 3	
Absents ou excusés : 6	

Présents :

Didier LAULAN (maire) - Martine SAINT-BLANCARD - Françoise LANUSSE - Anne-Laure VAILLANT - Arnaud OMNES - Eric POUTAYS - Isabelle LOUVIERS - Jean TAUGERON - Laurence LAGARDERE - Michèle SECHAN - Nadège COUSTURES - Patricia CONSTANS - Stéphane RIEUCROS-FOREST

Pouvoirs :

Alain JUZEAU a donné son pouvoir à Françoise LANUSSE

Thierry BERTO a donné son pouvoir à Martine SAINT-BLANCARD

Jean-Claude MOTHES a donné son pouvoir à Patricia CONSTANS

Absents ou excusés :

Alain JUZEAU, Frédéric OLAYA, Jean-Claude MOTHES, Nathalie RACOLIN, Philippe BOUIN et Thierry BERTO

Secrétaire de séance : Françoise LANUSSE

Date de convocation : 03 décembre 2025

Ordre du jour :

- 1) Approbation et/ou observations du dernier procès-verbal de la dernière réunion,
- 2) Réponse à M. le Préfet sur le Devenir des syndicats intercommunaux d’électrification en Gironde
- 3) Conventionnement avec la CAF de la Gironde – Avenant de prolongation de la Convention Territoriale Globale (CTG) et de ses conventions thématiques
- 4) Création du CCAS au 1^{er} janvier 2026 : délibération complémentaire pour la prolongation des baux emphytéotiques de la Résidence Autonomie

- 5) Défense de nos traditions suite à la décision de la commission européenne d'un recours en manquement contre la France concernant la réglementation de la chasse du pigeon ramier (palombe) au filet
- 6) Dossier d'étude plan d'épandage – Site de méthanisation d'Auros
- 7) Budget : RAR 2025

1) APPROBATION ET/OU OBSERVATIONS SUR LE DERNIER PROCES-VERBAL DE REUNION DE CONSEIL

Le P.-V. de la séance du 27 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) DELIBERATION DE REPONSE A M. LE PREFET SUR LE DEVENIR DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX D'ELECTRIFICATION EN GIRONDE

M. le Maire fait part d'une information relative à la distribution d'électricité sur le territoire de desserte de l'ancienne commune de Castillon de Castets (*intégrée à la commune de Castets et Castillon depuis 2017*) gérée par le Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud-de-La Réole et sa Régie (*2 rue des Chênes ZA Bois Majou 33124 ALLAS*).

Cela n'affecte pas le territoire de desserte actuel d'ENEDIS sur l'autre partie de la commune (*ancienne commune de Castets en Dorthe*).

M. le Maire informe l'Assemblée d'une délibération du Comité du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud-de-La Réole N°DC-2025-009 du 29/09/2025 en réponse d'un courrier de M. le Préfet de La Région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde du 12/08/2025 sur le Devenir des syndicats intercommunaux d'électrification adressé à M. le Président du SIE DU SUD DE LA REOLE, M. le Président de la Régie du SIE DU SUD DE LA REOLE, Mmes et MM. Les Maires des communes membres du Syndicat.

Il est à noter que ce courrier n'est jamais parvenu en mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE par 16 VOIX :

- **D'apporter son soutien** aux décisions prises par le Comité du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud-de-La Réole dans sa délibération DC-2025-009 du 29/09/2025 ci-dessus exposées ;
- **De rappeler à M. le Préfet** par la présente délibération de l'importance de maintenir un service local de proximité d'électricité avec une gouvernance directe au plus près des besoins des Administrés, en capacité d'agir plus efficacement lors d'incidents ou d'intempéries, et d'accompagner nos Administrés et projets territoriaux.

3) CONVENTIONNEMENT AVEC LA CAF DE LA GIRONDE – AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) ET DE SES CONVENTIONS THÉMATIQUES

Suite à la création du service périscolaire Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une Convention Territoriale Globale (CTG) a été conclue entre la Communauté de Communes du Sud Gironde, 19 communes dont la nôtre, et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Compte tenu des élections municipales et communautaires prévues en mars 2026, susceptibles d'impliquer de nouvelles orientations politiques, il apparaît opportun de prolonger la CTG 2022-2025 ainsi que les conventions thématiques associées jusqu'au 31 décembre 2026. Cette prorogation vise à garantir la continuité des politiques publiques engagées et à anticiper les futurs enjeux territoriaux.

Vu le courrier de la CAF de la Gironde daté de mai 2025, accordant un accord de principe à la Communauté de Communes pour cette prolongation par avenant ;

Vu l'instruction de la demande par la CAF, laquelle a sollicité des pièces complémentaires en date du 10 octobre 2025 ;

Chaque commune signataire de la CTG est appelée à se prononcer sur la prorogation proposée.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et vote par **16 VOIX**.

4) CREATION DU CCAS 01/01/2026

Dans le cadre du programme de réhabilitation de la Résidence Autonomie, le propriétaire ENEAL a engagé une démarche de renouvellement d'emprunt destinée à financer les travaux nécessaires à la modernisation et à l'amélioration du cadre de vie des résidents.

Afin de sécuriser l'opération financière, la durée du bail doit couvrir l'intégralité de la période de remboursement ENEAL sollicite donc une prolongation du bail emphytéotique de 10 années supplémentaires, portant son terme en 2050.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté par **16 VOIX** :

- **DÉCIDE** d'accepter la prolongation du bail emphytéotique,
- **AUTORISE** le maire à signer les documents relatifs à cette décision.

5) DEFENSE DE NOS TRADITIONS

Suite à la décision de la commission européenne d'un recours en manquement contre la France concernant la réglementation de la chasse du pigeon ramier (palombe) au filet.

Le Conseil municipal se prononce par **15 VOIX et 1 ABSTENTION**, et :

- ✓ **DEMANDE** instamment que le Premier ministre intervienne en défense sur ce dossier auprès de la commission européenne pour s'opposer à la saisine de la Cour de Justice de l'Union Européenne.
- ✓ **DEMANDE** que la stratégie de défense soit construite en collaboration avec les services du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la pêche et de la Fédération des chasseurs de la Gironde ;

Dans cette attente,

- ✓ **EMET** un avis défavorable sur la décision de la commission européenne de remettre en cause la chasse du pigeon ramier (palombe) au filet ;
- ✓ **APPORTE** un soutien sans réserve en faveur de la chasse de la palombe au filet en palombière, activité cynégétique ancestrale pratiquée au cœur de nos territoires ;
- ✓ **SE DIT SOLIDAIRE** de l'ensemble des communes qui émettrons un même avis.

6) DOSSIER D'ETUDE PLAN D'EPANDAGE – SITE DE METHANISATION D'AUROS

Le dossier d'étude a été envoyé à tous les membres du Conseil.

Le Conseil municipal valide la présentation de l'étude transmise aux élus par **14 VOIX et 2 ABSTENTIONS**.

7) QUESTIONS DIVERSES :

Un point est fait sur l'état du budget et des restes à réaliser (RAR) au 8 décembre 2025.

Fin de séance à 19h45.

La secrétaire de séance,
Françoise LANUSSE

Le maire,
Didier LAULAN